

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 3 juillet 2026

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	25 juin 2026	25 juin 2026
23	15	20		

Délibération n° 2026 07 01 : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission

L'an deux mille vingt-six, **vendredi 3 juillet** à vingt heures et huit minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Joëlle GATINE, Jean-Luc PROQUIN, Martine YVON, Laurent VIVIER, Arnaud THOMAS, Christèle ROBLIN, Gwenaëlle DENIS, Delphine VINET, Clara FORGERIT, Mickaël BOUYER, Alain BRASSEAU.

Membre absent excusé non représenté : Jean François MALTERRE, Julien CHAMPION, Marie-Thérèse DUBOIS.

Membres absents représentés : Nadia MORIN (donne pouvoir à Gwenaëlle DENIS), Hervé THOPRIEUX (donne pouvoir à Martine YVON), Monique FRADET (donne pouvoir à Christèle ROBLIN), Sébastien ROCCHI (donne pouvoir à Delphine VINET), Benjamin HUMEAU (donne pouvoir à Valérie RIVÉ).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-4,

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 18 juin 2026, Monsieur Cédric ROUSSEAUX a présenté sa démission de conseiller municipal en raison d'une mutation et d'un déménagement dans une autre région.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée et de procéder à son installation.

Monsieur Mickaël BOUYER, venant ensuite dans l'ordre de la liste, a accepté de siéger au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend** acte de la démission de Monsieur Cédric ROUSSEAUX de son poste de conseiller municipal,
- **Prend** acte de l'installation de Monsieur Mickaël BOUYER en qualité de conseiller municipal au sein du conseil municipal.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Valérie RIVÉ



SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 3 juillet 2026

Le Maire,

Christophe FOLOPPE

Affiché, publié et envoyé au Contrôle de Légalité le 7 juillet 2026